
Déposé le 16 janvier 2015

No. : CSSS-025

Secrétaire [Signature]

Centre de santé et de services sociaux
de Sept-Îles

ASPECTS PROBLÉMATIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN SEUL CISSS SUR LA CÔTE-NORD

Dans la logique du mémoire présenté par le conseil d'administration du CISSS de Sept-Îles et suite aux échanges ayant été tenus entre des parlementaires (notamment la députée Mme Lorraine Richard) et le ministre M. Gaétan Barrette en lien avec la Commission parlementaire sur l'étude du projet de loi 10, le présent document fait valoir les difficultés importantes que posent une gouvernance unique en matière de santé et de services sociaux sur la Côte-Nord. Il est en effet estimé qu'une telle gouvernance mettra en péril une réforme dont le mémoire du CISSS de Sept-Îles a salué par ailleurs des aspects fort positifs.

L'argumentaire qui suit présente donc des exemples qui décrivent tantôt les difficultés d'une gouvernance unique dans différents domaines tantôt les succès obtenus dans l'intégration des services dans le pôle est de la région.

DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

1. **Bien que parfois cité en exemple, l'intégration des services de réadaptation sur tout le territoire nord-côtier n'a pas été un succès.**

Le développement du Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord (CPRCN) visait un regroupement des différentes missions de réadaptation et devait desservir la population de toute la Côte-Nord. Toutefois cette intégration des services s'est traduite par une diminution des services pour l'est de la région et même une absence de services en déficience physique et intellectuelle de même qu'en toxicomanie en Basse Côte-Nord. De plus, le CPRCN n'assume pas ses obligations en matière de transport des usagers pour la clientèle de la Basse-Côte-Nord, le programme d'aide au transport pour les enfants ayant un handicap étant totalement assuré par le CISSS de la Basse-Côte-Nord (ce qui devrait en fait être du niveau de responsabilités du CPRCN).

Deux CISSS pour la Côte-Nord favoriseraient une desserte adéquate de la population du territoire, la continuité des soins pour chacun des pôles et une offre de soins et des services de santé de qualité.

2. Sept-Îles a déjà une vocation régionale de pôle de services pour les MRC de la Minganie, de Sept-Rivières, du Golfe-du-Saint-Laurent et de Caniapiscau.

Le CSSS de Sept-Îles dirige le CSSS de la Basse-Côte-Nord depuis maintenant quatre ans. Une stratégie d'optimisation pour l'accroissement des services de proximité a permis la mise en place de directions « réseau », partagées entre les deux organisations. Le regroupement d'expertises administrative et clinique a favorisé la protection, la consolidation et le développement des services de proximité pour l'est du territoire. L'entraide entre les deux organisations et une volonté ferme d'optimisation a permis de diminuer les coûts de fonctionnement administratif et les coûts de transport de façon importante. Par ailleurs, le lien aérien entre Sept-Îles et Blanc-Sablon facilite les déplacements. Dans un modèle où le siège social du CISSS serait à Baie-Comeau, ce lien facilitant serait inexistant car il n'y a pas de lien aérien entre Sept-Îles et Baie-Comeau, et plus de 230 km de route (et non d'autoroute) séparent ces deux villes, ce qui se traduit inévitablement en coûts additionnels d'opération.

De plus, il existe dans les faits des pratiques de collaboration entre Sept-Îles, les villes de l'hinterland (Fermont et Schefferville), Port-Cartier et l'est du territoire. Plusieurs ententes de service et de collaboration ont en effet été conclues avec l'établissement de Sept-Îles qui agit ainsi comme fournisseur de services auprès des autres établissements.

3. La mise en place d'un seul CISSS sur le territoire, avec son siège social à Baie-Comeau, mettra en péril un projet innovateur de dispensaire urbain car les partenaires impliqués y adhèrent en raison de son ancrage dans le pôle est.

Le Cégep de Sept-Îles, l'Université du Québec à Chicoutimi et les CSSS de Sept-Îles et de la Basse-Côte-Nord ont uni leurs efforts dans les derniers mois pour mettre en place un dispensaire dans les locaux du pavillon universitaire de l'UQAC (pavillon financé à hauteur de 10 millions de dollars par Aluminerie Alouette). Ce projet permettra à terme l'enseignement aux futures infirmières cliniciennes, techniciennes et praticiennes de 1^{ère} ligne dans un environnement où des services de santé courante et de clinique externe seront regroupés. Les usagers de Sept-Îles pourront y obtenir des services médicaux sans rendez-vous, ce qui contribuera à désengorger l'urgence du CSSS de Sept-Îles (l'implication des médecins est déjà acquise). Pour les CSSS de la Basse-Côte-Nord, de la Minganie et de Fermont, cet environnement deviendra un milieu de stages pour les infirmières en dispensaires. Celles-ci pourront être supportées par télésanté et pourront réaliser des stages de mise à jour de leurs techniques dans un milieu à plus grand volume. En contrepartie, le Cégep de Sept-Îles rendra accessible à ses partenaires son unité clinique et ses équipements de simulation et de télésanté.

Ce projet est un bon exemple de la capacité du milieu à s'unir, innover et développer des projets d'avant-garde. Or, son émergence est essentiellement liée à la synergie existante entre les acteurs concernés et à leur volonté de servir le territoire de l'est de la Côte-Nord.

4. Sept-Îles affiche une performance enviable en services spécialisés.

L'équipe de médecins spécialistes de Sept-Îles est bien pourvue et elle dessert tout l'est du territoire. Les usagers de Baie-Comeau qui ont besoin de services spécialisés sont toutefois souvent orientés vers Québec et Saguenay par leur équipe médicale. Le taux de rétention des usagers à Sept-Îles est de 91 %, alors qu'il se situe à près de 72 % à Baie-Comeau. Un taux élevé de rétention est, soulignons-le, synonyme de coûts de transport et de recours aux services tertiaires moindres.

Par ailleurs, il est aussi plus facile de convaincre un médecin spécialiste de se déplacer sur le territoire à l'est de Sept-Îles lorsque la demande vient du lieu même où il pratique.

5. Au plan financier, Sept-Îles peut assumer un leadership de qualité dans le pôle est.

Par la cohésion de son conseil d'administration et de son équipe de direction, Sept-Îles a démontré dans les derniers mois sa capacité d'opérer le redressement d'une situation financière délicate (bien que transitoire dans une perspective historique). Ce redressement s'est effectué dans un contexte de compressions importantes et malgré un déficit annuel de financement démontré de 4 millions de dollars par rapport au CSSS de Baie-Comeau, et ce, pour la déserte des services de deuxième ligne. On en déduit que la proximité de l'établissement de Baie-Comeau avec les bureaux de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord a favorisé le développement de l'établissement de Baie-Comeau.

Ce leadership s'exprime aussi dans la capacité de levée de fonds de la Fondation du CSSS de Sept-Îles. Or, cette capacité est directement liée à la présence des dirigeants dans leur milieu et aux liens qu'ils créent avec d'autres acteurs locaux du développement.

DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

6. Les expériences de gouvernance unique dans le domaine de l'éducation ont été des échecs.

La Côte-Nord a vécu l'expérience d'une gouvernance unique de 1971 à 1980 avec le Collège régional de la Côte-Nord ayant son siège social à Baie-Comeau. Cette expérience a été négative à plusieurs égards (difficultés de communication, coûts de fonctionnement...) et a amené la reconnaissance de deux cégeps distincts l'un à Sept-Îles et l'autre à Baie-Comeau.

Au niveau universitaire, il y a deux pôles de prestation de services l'un à Sept-Îles et l'autre à Baie-Comeau. La tentative récente de la CRÉ Côte-Nord d'instaurer un pôle unique autour d'une constituante de l'Université du Québec propre à la Côte-Nord avec son assise principale à Baie-Comeau a été un échec. L'approche plus pragmatique et réaliste préconisée dans le pôle est a amené Aluminerie Alouette à verser 10 millions de dollars pour la construction d'un pavillon universitaire à Sept-Îles, pavillon rattaché à l'UQAC et inauguré en novembre dernier par le ministre Bolduc.

Dans son projet de restructuration des commissions scolaires, le ministre Bolduc a reconnu qu'il y avait deux pôles ayant leurs caractéristiques propres sur la Côte-Nord et qu'il devait donc y avoir deux commissions scolaires dans la région : Commission scolaire du Fer à l'est (Sept-Îles) et Commission scolaire de l'Estuaire (Baie-Comeau).

DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT REGIONAL

7. Les expériences de gouvernance unique dans le développement régional ont également été des échecs.

En abolissant la CRÉ Côte-Nord, le gouvernement a reconnu la faillite d'un modèle de gouvernance unique et il a pris la sage décision de ramener les responsabilités plus près des citoyens au niveau des MRC. Soulignons que la CRÉ Côte-Nord comptait 22 employés à Baie-Comeau et 1½ à Sept-Îles...

Au niveau du siège social du Plan Nord, Sept-Îles et Baie-Comeau n'ont jamais pu convenir d'une position commune. De plus, sur une foule de dossiers régionaux, les deux villes sont en concurrence : aluminium, forêts, quais, silos, chemins de fer...

De multiples instances de concertation ont été mises en place à l'initiative de la CRÉ et ils ont été la plupart du temps des lieux de tiraillement entre les pôles est et ouest.

Sept-Îles est le centre géographique de la Côte-Nord. Elle est aussi le point de chute aérien, maritime et ferroviaire de tout le secteur est de la région incluant l'hinterland. Sept-Îles est également le carrefour obligé de deux orientations gouvernementales clés : la Stratégie maritime et le Plan Nord. Il serait donc heureux que la réforme envisagée tienne compte de cette réalité géographique, sociale et économique.

TERRITOIRE ET POPULATION DESERVIE
 Secteur est Côte-Nord : 51 036 personnes
 5 CSSS, 1 CLSC, 1 CPRCN
 800 Km



